



La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente

150 ans au service de l'École publique et de l'Éducation permanente



SALEMI

la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente

1864 : La naissance



La Ligue de l'Enseignement se constitue le 25 décembre 1864.

Son but : propager et perfectionner l'instruction en Belgique.

Elle poursuit cet idéal à travers six objectifs :

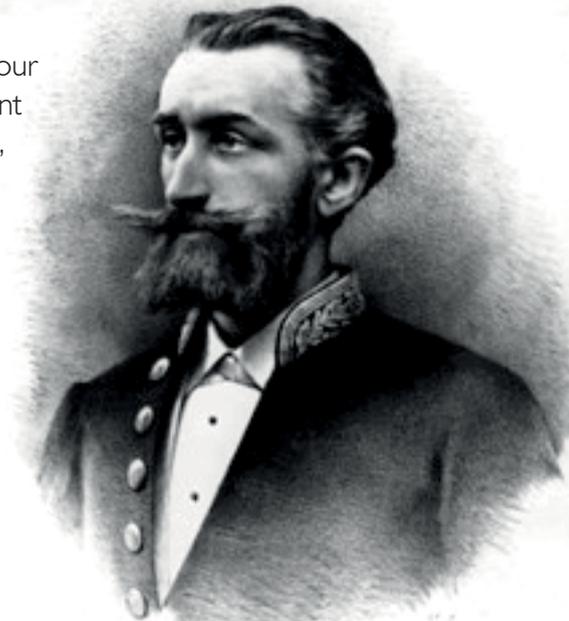
- réviser les lois qui sont contraires à la liberté de conscience et à l'égalité des citoyens ;
- étudier les questions relatives à l'instruction et à l'éducation ;
- améliorer la position sociale des instituteurs ;
- développer l'instruction des filles ;
- établir des bibliothèques, des cours publics et des écoles pour adultes ;
- rédiger et diffuser des publications sur l'instruction et l'éducation.

Source : Premiers statuts adoptés le 16 février 1865.

150 ans au service de l'École publique et de l'Éducation permanente

ASBL fondée en 1864

La Ligue sera ainsi, dès son origine, de tous les combats pour l'obligation scolaire, pour le développement d'un enseignement public neutre, pour l'éducation des filles, alors fort négligée, pour l'amélioration de la condition sociale des enseignants, pour l'amélioration des méthodes pédagogiques.



Charles Buisson - 1837 - 1914.

150 ans au service de l'École publique et de l'Éducation permanente

la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente

Le XIX^e siècle

- 1875 : La Ligue crée l'École Modèle, chargée de mettre en application et de diffuser les principes scientifiques d'une pédagogie basée sur l'observation, l'expérimentation et la raison.
- 1879 : La Ligue est l'inspiratrice de la « Loi Van Humbeeck », lequel, alors membre de l'association, fut le premier ministre de l'Instruction publique du pays. La loi prévoyait l'organisation d'une école primaire neutre dans chaque commune, soumise à l'inspection de l'État (plutôt que de l'Église), dont les enseignants devaient être diplômés par une école officielle, et dont les cours de religion devaient être donnés en dehors des heures d'école.
- 1899 : Après avoir financé des bibliothèques populaires, la Ligue crée des bibliothèques circulantes pour favoriser la diffusion de la lecture.



Pierre Van Humbeeck - 1829 - 1890

ASBL fondée en 1864

« L'instruction doit être obligatoire pour des raisons morales et pour des raisons économiques.

Il faut relever le niveau intellectuel du peuple dans l'intérêt des individus, dans l'intérêt de l'État et dans l'intérêt de l'humanité.

L'instruction publique doit être laïque pour assurer l'exercice réel de la liberté de conscience. La pédagogie est d'essence scientifique ; elle ne peut connaître le dogme, encore moins le prendre pour base.

L'instruction doit être gratuite, pour assurer l'égalité constitutionnelle des Belges devant la Loi. »

Source : Ligue de l'Enseignement, Document n°1, p. 21, 1906.

Le XX^e siècle

- 1914 : La Loi du 19 mai 1914 instaure l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans. C'est un objectif important de la Ligue qui se concrétise après cinquante ans de combat.
- 1958 : La Ligue s'oppose au Pacte scolaire parce qu'il inscrit dans la loi le principe du subventionnement par l'État de l'enseignement privé confessionnel et perpétue dans les écoles l'éducation religieuse.
- 1983 : La Loi du 29 juin 1983 prolonge l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans.
- 1985 : La Ligue publie le projet éducatif de l'école publique.

ASBL fondée en 1864

- 1988 : La Ligue critique la nouvelle formulation de l'article 24 de la Constitution qui adopte le principe d'un financement égal pour l'enseignement public et privé, neutre et confessionnel.
- 1993 : La Ligue soutient le décret du 31 mars 1993 sur la neutralité de l'enseignement organisé par la Communauté française. C'est une ancienne revendication de la Ligue qui se concrétise ainsi.
- 2003 : La Ligue soutient le décret du 17 décembre 2003 qui généralise la neutralité dans l'enseignement public subventionné des régions, des provinces et des communes. C'est l'aboutissement du long combat de la Ligue pour la généralisation de la neutralité à toutes les écoles publiques.

la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente

La Ligue au XXI^e siècle !



La Ligue reste convaincue que démocratie, progrès humain et éducation sont indissociables.

Elle milite pour un réseau unique d'enseignement public et neutre.

Elle réclame la gratuité totale de l'enseignement durant la scolarité obligatoire.

Soucieuse d'assurer l'égalité des chances durant la scolarité et de faire de chaque école un lieu où les enfants et les adolescents se rencontrent et apprennent à se connaître, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou philosophique, la Ligue défend le principe de la mixité sociale, culturelle et de genre dans l'enseignement.

150 ans au service de l'École publique et de l'Éducation permanente



Elle est favorable à l'avancement de l'obligation scolaire à 5 ans.

Dans l'enseignement secondaire, elle soutient le prolongement d'un tronc commun de formation jusqu'à 14 ans, voire 16 ans.

Elle considère que l'éducation religieuse relève de la vie privée et n'a pas sa place à l'école. Elle propose de rendre les cours de religion et de morale laïque facultatifs. Elle suggère d'organiser un cours commun sur la philosophie, l'histoire des religions et la citoyenneté.

Le projet éducatif de la Ligue (1985)

Intitulé «le projet éducatif de l'école publique», le texte énonce les valeurs éducatives de la Ligue et répond à la question «quelle éducation, pour quelle société et pour quel être humain?».

Pour faire quelle société?

« Un projet éducatif pour ...

Une société démocratique, au service de l'Homme, respectueuse des choix de chacun, dans le respect de l'autre, qui refuse tout processus de marginalisation et réalise la participation à la prise de décision.

Une société ouverte à tous sans distinction, non cloisonnée, interculturelle, qui favorise la communication et prône le dialogue.

Une société solidaire, s'occupant et se préoccupant de l'humain, génératrice de projets fondés sur la complémentarité des tâches et des fonctions, favorisant la coopération entre les personnes et les groupes.

Une société stimulante qui vise la promotion de tous ses membres et s'enrichit des différences de chacun, qui favorise l'initiative et la prise de responsabilité. »

Pour quelle sorte d'être humain ?

« Un projet éducatif pour ...

Un être libre, responsable, autonome et solidaire.

Respectueux des particularités et des choix de chacun, ouvert au changement, il sera capable de se remettre en question et de faire des concessions.

Il contribuera à l'épanouissement des autres tout en se réalisant pleinement.

À la fois détenteur de savoirs et de compétences, il sera apte à les actualiser constamment et les mettra au service de la collectivité. Citoyen à part entière, engagé dans la réalisation d'un projet de société, affranchi de tout endoctrinement et de tout dogme, il visera la promotion de l'Homme. »

Pour quel type d'école ?

« Un projet éducatif pour ...

Une école publique, consciente de sa mission et de sa valeur, organisée, à la fois produit de la démocratie et productrice de démocratie.

Une école pluraliste parce que voulue par une société garantissant la liberté des consciences.

Une école engagée parce que, en respectant les opinions de chacun, elle favorise le dialogue, organise le débat et permet à chacun de tirer profit de la confrontation.

Une école qui réalise la justice sociale par la promotion de chaque individu dans le plus grand respect des choix, des particularités, des disponibilités et du degré d'engagement de chacun. »

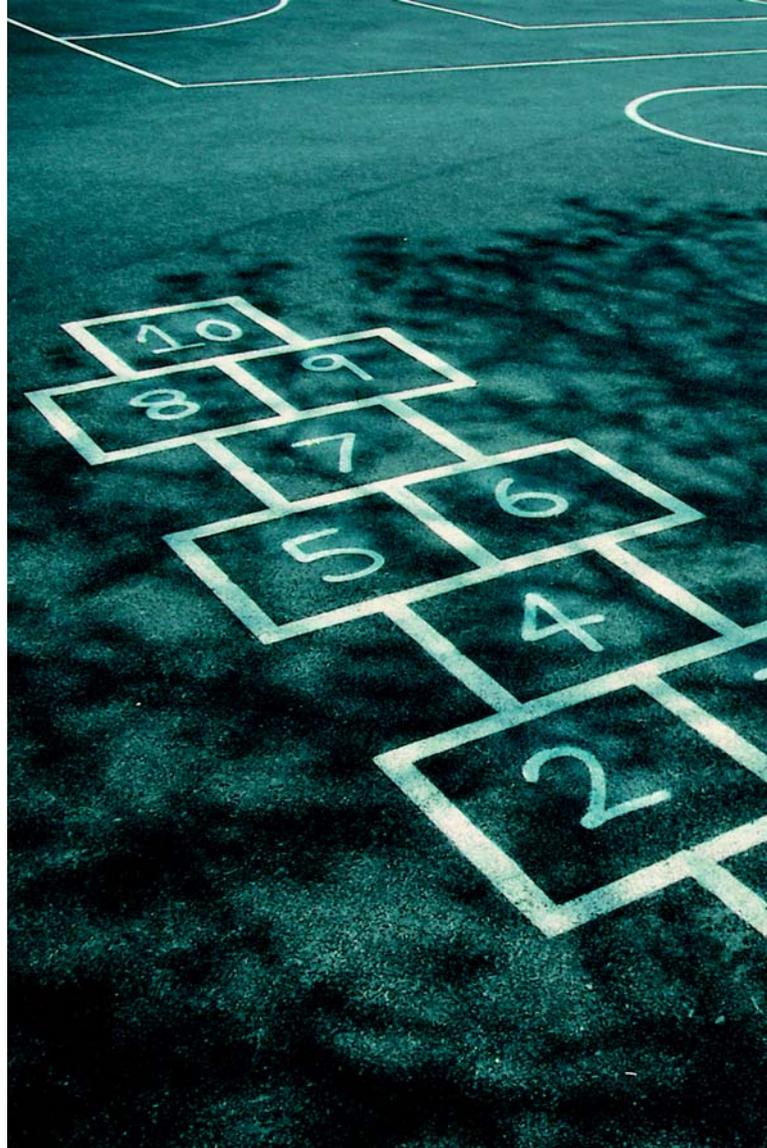
« Une école vraiment libre, c'est-à-dire qui refuse tout endoctrinement et combat tout dogmatisme.

Une école épanouissante qui participe sans réserve à l'action d'éducation globale et permanente et contribue à l'intégration optimale de chacun.

Une école responsable qui assure une formation solide, des savoirs rigoureux, un soutien permanent, prépare le citoyen à assumer efficacement ses responsabilités professionnelles et sociales, permet à chacun d'être et de devenir, de se réaliser par le développement maximal de ses potentialités.

Une école patiente qui tient compte des rythmes et des acquis de chacun et sait attendre et faciliter les maturations nécessaires à tout apprentissage. »

Extraits du Projet éducatif de l'école publique, 1985.



Études et éditions

La Ligue publie régulièrement des études sur le thème de l'éducation et de l'enseignement.

Derniers titres parus :

Valérie Silberberg et Antoine Bazantay, *Les écoles de devoirs : au-delà du soutien scolaire* (2011)

Valérie Silberberg, *Quelle scolarité dans les IPPJ* (2012)

Juliette Bossé, *Le féminisme et l'enseignement, pour l'égalité filles/garçons* (2012)

Valérie Silberberg, *La 1^{re} Guerre mondiale dans les manuels scolaires* (2013)

Juliette Bossé, *Les décrets Inscription : construire la mixité dans un contexte de libre-choix* (2013)



ASBL fondée en 1864

La Ligue édite des ouvrages à caractère historique sur l'enseignement :

Collectif, *La défense de l'école publique avant 1914*, Bruxelles, 1986

Collectif, *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'éducation Permanente, 1864 - 1989*, Bruxelles, 1990

Alexis Sluys, *Les Mémoires d'un pédagogue*, rééd., Bruxelles, 2014

Collectif, *Alexis Sluys et son époque*, Bruxelles, 2014



Éducation permanente et formation

Depuis sa fondation, la Ligue se préoccupe de la formation des adultes, en particulier des milieux populaires.

« ... Il ne suffit pas d'assurer, à chaque citoyen, les moyens de fréquenter l'école un certain nombre d'années ; il faut que l'homme du peuple, que l'ouvrière, soumis aux nécessités de la vie, puissent fortifier et compléter cette éducation sommaire. L'Association leur ouvrira et cherchera à leur faire ouvrir des écoles du dimanche et du soir. Des bibliothèques populaires organisées dans toutes les communes, des cercles ouvriers dans tous les centres manufacturiers, des conférences publiques feront goûter au peuple les fruits de la science qu'il aura acquise, lui fourniront des plaisirs fortifiants, moralisateurs, et enlèveront bien des victimes à l'ivrognerie. »

Source : Exposé du but de l'association prononcé par Charles Buls lors de l'assemblée générale fondatrice de la Ligue, le 26 décembre 1864

De nos jours,

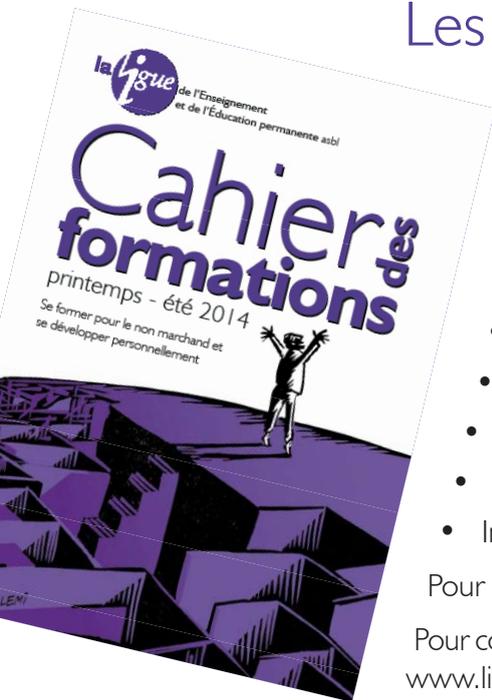
la Ligue constitue un institut laïque de formation.

Elle organise la formation continue des travailleurs, des bénévoles et des militants du secteur non marchand dans les domaines de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse, du social et du socioculturel.

Les participants aux formations viennent de tous horizons et de toutes les institutions du secteur non marchand (Maisons de quartier, Maisons de jeunes, foyers culturels, bibliothèques, organisations de jeunesse et d'éducation permanente, associations, plannings familiaux, etc.).

La Ligue réalise également sur demande un grand nombre de projets pour des institutions publiques ou privées, grandes et petites : formations, supervisions, conception et accompagnement de projets. Elle propose des modules de différentes durées et des stages résidentiels.

Les formations



- Formation d'animateurs en projets socioculturels
- Formation de formateurs
- Formation longue en P.N.L.
- Les 10 outils de base de la gestion de projet
- La conduite de réunion
- La méthode Gordon, communiquer, respecter l'autre et s'affirmer
- Comment mieux s'adresser à un groupe
- Enfants et adolescents au comportement problématique
- Comment améliorer l'estime de soi
- Initiation à la relaxation

Pour contacter le secteur des formations de la Ligue, un numéro : 02/511.25.87.

Pour connaître les programmes, demandez le « Cahier des formations » ou visitez le site web www.ligue-enseignement.be



150 ans au service de l'École publique et de l'Éducation permanente

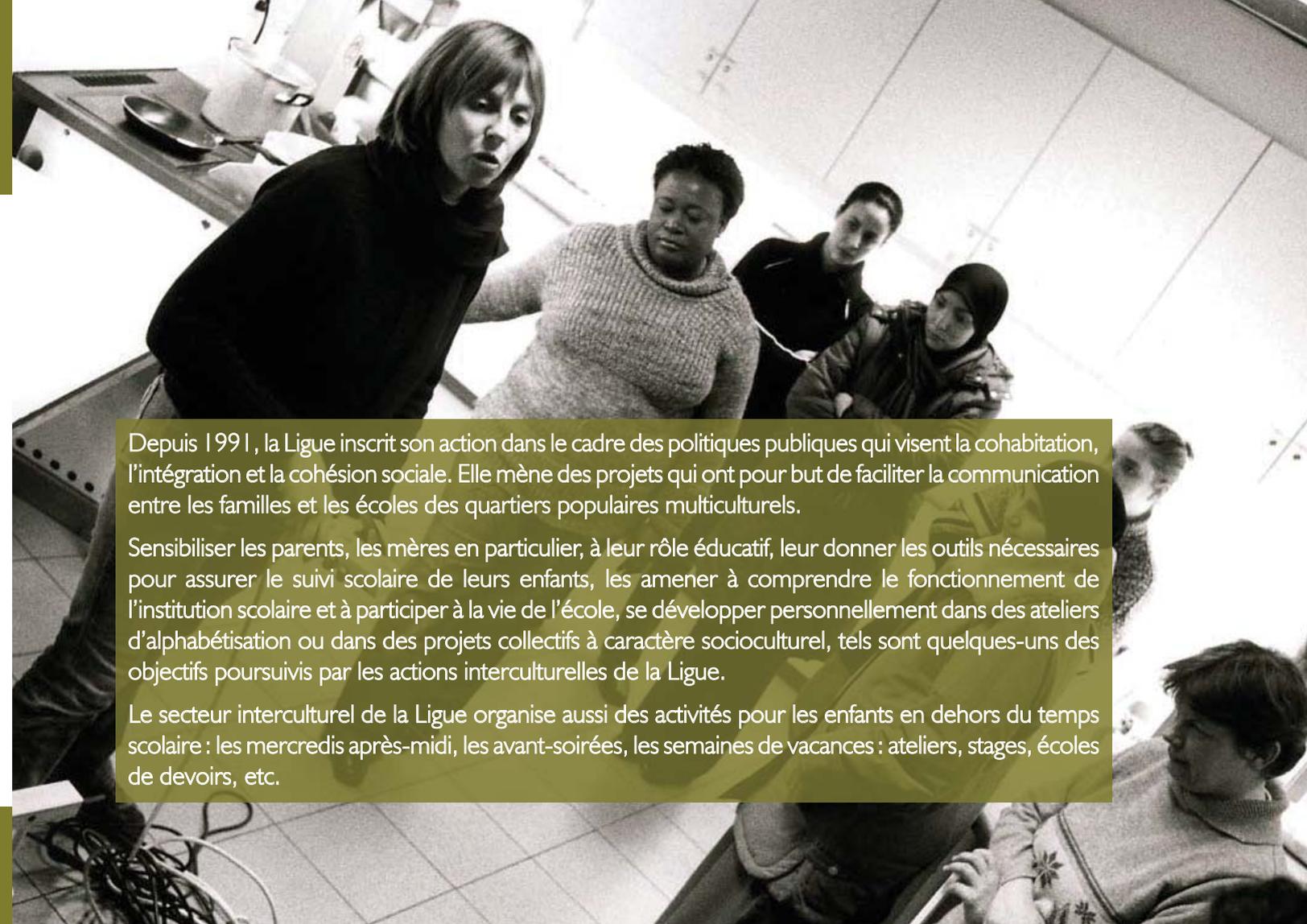
Cohésion sociale et interculturelle

« (...) la culture ne se réduit ni à la coutume, ni à la tradition, ni à la religion. Elle est d'abord un instrument d'émancipation et de créativité permettant à l'homme de maîtriser la complexité du réel.

(...) la diversité culturelle est une richesse positive pour peu que les hommes acceptent de dialoguer et de dégager pacifiquement des accords temporaires permettant la vie en commun.

(...) la pluralité des appartenances à des groupes différents (sociaux, culturels, d'âge, de sexe, de religion, etc.) vécue par les hommes et les femmes qui évoluent dans les sociétés complexes d'aujourd'hui est une richesse et un facteur de liberté. Chaque homme, chaque femme a le droit de choisir librement ses appartenances. Nul ne peut être assigné à son groupe, à sa culture ou à sa religion d'origine. »

« Philosophie de l'action interculturelle de la Ligue, in Éduquer, décembre 1995, pp. 13-16.



Depuis 1991, la Ligue inscrit son action dans le cadre des politiques publiques qui visent la cohabitation, l'intégration et la cohésion sociale. Elle mène des projets qui ont pour but de faciliter la communication entre les familles et les écoles des quartiers populaires multiculturels.

Sensibiliser les parents, les mères en particulier, à leur rôle éducatif, leur donner les outils nécessaires pour assurer le suivi scolaire de leurs enfants, les amener à comprendre le fonctionnement de l'institution scolaire et à participer à la vie de l'école, se développer personnellement dans des ateliers d'alphabétisation ou dans des projets collectifs à caractère socioculturel, tels sont quelques-uns des objectifs poursuivis par les actions interculturelles de la Ligue.

Le secteur interculturel de la Ligue organise aussi des activités pour les enfants en dehors du temps scolaire : les mercredis après-midi, les avant-soirées, les semaines de vacances : ateliers, stages, écoles de devoirs, etc.

Le site www.ligue-enseignement.be

Le site Web de la Ligue est un site d'information qui suit les actualités de l'enseignement et de l'éducation en général.

On y trouve également les publications de la Ligue, gratuitement téléchargeables, et tous les programmes de formation.

Vous pouvez consulter le site confortablement sur tous les écrans : pc, laptop, smartphone et tablettes.

Pour vous inscrire aux formations, rien de plus simple : un formulaire électronique est à votre disposition !

la ligue

La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl

ASBL fondée en 1864

La revue Éduquer

Éduquer est la revue de la Ligue à destination de ses membres. Avec ses huit parutions par an (complétées par les deux Cahiers de formation qui paraissent en janvier et en septembre), vous retrouvez, chaque mois, les informations sur l'actualité de l'enseignement sélectionnées pour vous par la Ligue et des analyses approfondies sur les questions éducatives. Dans chaque numéro, un dossier fait le tour d'une problématique.

Pour vous abonner, il suffit de vous faire membre via notre site www.ligue-enseignement.be et de payer votre cotisation.

éduquer
tribune laïque

150 ans au service de l'École publique et de l'Éducation permanente

Devenir membre,

c'est témoigner de votre soutien.

La Ligue compte environ un millier de membres. Rejoignez-les !

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 20€ (2014) et à 25€ (à partir de 2015).

Les membres adhérents bénéficient pour les activités d'un tarif préférentiel. Ils reçoivent par voie postale le Cahier des formations (en janvier et en septembre) et la revue *Éduquer* (8 numéros par an). Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits de délibérer et de voter aux assemblées générales.

Le but social de la Ligue

Adhérer à la Ligue, c'est soutenir son but social, défini par ses statuts :

Art. 2. La Ligue a pour but la défense et la promotion de l'enseignement public et de l'éducation laïque. Elle a également pour vocation le développement des œuvres laïques d'éducation permanente, dans tous les domaines (éthique, social, intellectuel, sportif et physique), créées en vue d'apporter aux jeunes et aux adultes le complément de formation, d'information et de culture nécessaire à leur participation à l'élaboration de la société contemporaine.

Art. 3. La Ligue s'interdit toute action politique en dehors du but énoncé plus haut et toute approbation ou improbation des opinions politiques ou philosophiques de ses membres, qui ne seraient pas directement en opposition avec les principes pour la défense desquels elle est constituée.



la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente

Coordonnées

LIGUE COMMUNAUTAIRE

Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, asbl

Siège social : 29 place Rouppe à 1000 Bruxelles

Siège administratif : 2 rue de la Fontaine à 1000 Bruxelles

Téléphone : 0032.2.512.97.81 ou 0032.2.511.25.87

Fax : 0032.2.514.26.01

Adresse électronique : info@ligue-enseignement.be

Site Internet : www.ligue-enseignement.be

Secrétariats des sections régionales de la Ligue :

RÉGIONALE DU BRABANT WALLON

Rue des Brasseurs, 7 - 1400 Nivelles

067/21.21.66 - mdl-leep@outlook.be

RÉGIONALE DE CHARLEROI

Rue de France, 31 - 6000 Charleroi

071/32..92.75 - maggy@roels.net

RÉGIONALE DU HAINAUT OCCIDENTAL

Rue des Clairisses, 13 - 7500 Tournai

069/84.72.03 - leep.tournai@gmail.com

RÉGIONALE DE LIÈGE

Rue Fabry, 19 - 4000 Liège

04/223.20.20 - leepliege@gmail.com

RÉGIONALE DU LUXEMBOURG

Rue de Sesselich, 123 - 6700 Arlon

063/21.80.81 - ateliersartligue@gmail.com

RÉGIONALE MONS-BORINAGE-CENTRE

Rue de la Grande Triperie, 44 - 7000 Mons

065/31.90.14 - leepmonsbor@yahoo.fr

RÉGIONALE DE NAMUR

Rue Lelièvre, 5 - 5000 NAMUR

081/22.87.17 - ligueenseignement.namur@gmail.com

leepnamur@mlfbn.org

ASBL fondée en 1864

La Ligue et ses sponsors

La Ligue est une organisation générale d'éducation permanente reconnue par le Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du décret du 17 juillet 2003. Elle est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale, le service de l'éducation Permanente de la Commission Communautaire Francophone (Cocof), le programme de la Cohésion sociale de la Cocof, la Région wallonne, le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés, la Ville de Bruxelles et la Fondation Roi Baudouin.

La Ligue et ses partenaires

La Ligue est membre fondateur du Centre d'Action Laïque (CAL), du Centre de Défense et d'Étude de l'école publique (CEDEP), de la Ligue Internationale de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Culture Populaire (LIECP) dont le siège est à Paris.

150 ans au service de l'École publique et de l'Éducation permanente

la Ligue
1864-2014
L150



RÉGION WALLONNE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

